

Manufacturiers et
exportateurs du Québec

Tendances manufacturières :
entreprise verte

27 janvier 2010

Pierre Taillefer



Réglementation et incitatifs pour l'environnement et le développement durable

- Réglementations relatives aux changements climatiques
- Incitatifs fédéraux et provinciaux liés au développement durable et à l'environnement
- Réglementation internationale
- Enjeux et prochaines étapes

Est-ce que les taxes peuvent sauver la planète?



Situation – Europe

European Union – Emission Trading Scheme (EU- ETS) (2005)

- Seuils d'émissions selon le plan d'action de chaque pays membre de l'Union européenne
- Objectifs de réduction selon les cadres réglementaires et le système d'allocation par pays
- Couvre environ 12 000 sites, couvrant la production d'énergie, la production et l'affinage de métaux ferreux, l'industrie minière, les pâtes et papiers, etc.

Situation – Canada – réglementation fédérale en développement

Qui

- Production d'électricité à partir de combustible
- Pétrole et gaz
- Pâtes et papiers
- Fer et acier
- Fonte et affinage
- Ciment, chaux et potasse
- Engrais et produits chimiques

Objectifs de réduction

- 18 % de réduction à partir de 2010 par rapport au niveau d'intensité des émissions de 2006 et 2 % par année jusqu'en 2020
- Seuil d'émissions pour la réglementation de 50 000 tonnes de CO₂e (possibilité de modification selon la réglementation des États-Unis)

Mécanismes de conformité

- Réductions internes
- Contributions au Fonds de technologie
- Échange interne de CO₂e (Canada)
- Crédits de MDP
- Crédits pour réductions hâtives

Situation – Québec – système de plafonnement et d'échange (Loi 42)

Plafond d'émissions	<p>À déterminer. Année de référence confirmée pour 1990. Sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduction des émissions de GES de 6 % par rapport à 1990 d'ici 2012• 20 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020 (WCI)• Objectif à long terme à déterminer
Portée	<ul style="list-style-type: none">• Possiblement 25 000 tonnes d'émissions de CO₂e par année pour être aligné avec le WCI d'ici 2012• Seuil de divulgation à 10 000 tonnes d'émissions de CO₂e par année débutant en 2011
Point de réglementation	<p>Les « personnes » et les municipalités seront réglementées au point d'émissions des GES. Les distributeurs sont désignés comme le point de réglementation pour les émissions de GES créées par la production et l'utilisation des produits qu'ils vendent.</p>
Allocations	<p>Mélange d'allocations gratuites et de vente aux enchères</p>

Situation – Alberta – système de plafonnement et d'échange en place

Alberta (2007)

- Seuil de participation au système de plafonnement et d'échange à 100 000 tonnes d'émissions de CO₂e par année
- Couvre environ 100 grands émetteurs
- Objectif de réduction de 12 % par rapport au niveau d'intensité des émissions de 2007
- Possibilité de payer 15 \$ par tonne au-dessus de l'objectif afin de soutenir le Fonds de gestion du carbone, qui encourage le développement de technologies réduisant les GES en Alberta

Situation – Autres provinces canadiennes

Ontario (prévision 2012)

- Adoption du « Environmental Protection Amendment Act » en décembre 2009
- Système de plafonnement et d'échange qui doit être harmonisé avec le WCI et la réglementation fédérale

Colombie-Britannique (2010)

- Gouvernement engagé à être neutre en carbone pour 2010. Système de plafonnement et d'échange interne pour les agences gouvernementales
- Seuil de divulgation à 10 000 tonnes d'émissions CO₂e par année. Vérification par une tierce partie obligatoire si plus de 25 000 tonnes d'émissions de CO₂e par année (nov. 2009)
- Objectif de réduction de 33 % d'ici 2020 par rapport à 2007 et de 80 % d'ici 2050

Manitoba

- Système de plafonnement et d'échange qui doit être harmonisé avec le WCI et la réglementation fédérale

Situation – WCI et réglementation aux États-Unis

WCI (à partir de 2012)

- 7 États et 4 provinces (Québec, Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique)
- Objectifs de réduction par région de 15 % d'ici 2020 par rapport à 2005
- Seuil de divulgation à 10 000 tonnes d'émissions de CO₂e par année
- Seuil de participation au système de plafonnement et d'échange à 25 000 tonnes d'émissions de CO₂e par année

Réglementation fédérale des États-Unis

- Objectifs de réduction de 17 % d'ici 2020 et de 83 % d'ici 2050 par rapport aux émissions de 2005
- Seuil de divulgation à 25 000 tonnes d'émissions de CO₂e par année (2010)
- Seuil de participation au système de plafonnement et d'échange à 25 000 tonnes d'émissions de CO₂e par année (en développement – 2012)

Chicago Climate Exchange (2003)

- Système de plafonnement et d'échange volontaire
- Engagement à réduire les émissions à au moins 6 % sous le scénario de référence d'ici 2020

Situation – Marchés actuels et en développement

Chicago Climate Exchange –

Adhésion volontaire, mais les membres s'engagent dans un système de plafonnement et d'échange

Alberta – Specified Gas Emitters Regulation –

Création d'un système de plafonnement et d'échange basé sur l'intensité en 2007

Canada – Turning the Corner – politique suggérant un système de plafonnement et d'échange fédéral basé sur l'intensité pour 2010

Amérique du Nord –

Marché volontaire

RGGI – Système de plafonnement et d'échange depuis 2008 pour les producteurs d'électricité

États-Unis – Obama a indiqué qu'un système de plafonnement et d'échange sera créé sous peu

Western Climate Initiative – 4 provinces et 8 États formant un système régional de plafonnement et d'échange débutant en 2012

EU-ETS – Système de plafonnement et d'échange en opération depuis 2005. Le plus important mondialement

Australie – Réglementation prévue pour 2009 afin de créer un système de plafonnement et d'échange en 2010

Japon – Système pilote de plafonnement et d'échange débuté en octobre 2008, système plus important en développement

Mécanismes de développement propre – Le protocole de Kyoto a créé la possibilité pour les pays en développement de créer des crédits

Fonds, bourses, incitatifs et financement – exemples

Fédéral

- Technologies du développement durable du Canada
- Programme écoÉnergie

Provincial – Québec

- Promotion des programmes d'efficacité énergétique
- Programme de réduction de consommation de mazout lourd
- Programme d'appui stratégique à l'investissement
- Programme de démonstration de technologies vertes

Hydro-Québec/Gaz Métro

- Analyses industrielles et programmes de démonstration
 - Programme de modernisation d'usines
 - Programme d'amélioration majeure d'usines
 - Fonds en efficacité énergétique

Impôts sur le revenu d'entreprise – Provincial

Québec

Crédit d'impôt pour la production d'éthanol au Québec

- Crédit d'impôt remboursable – jusqu'à 0,185 \$ par litre

Crédit d'impôt relatif aux ressources

- Crédit d'impôt remboursable pour encourager les activités d'exploration au Québec, incluant les dépenses liées aux énergies renouvelables ou à l'économie d'énergie

Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec

- Crédit d'impôt remboursable jusqu'à 40 % pour la création d'emploi dans ces régions (les activités admissibles incluent la production d'énergie éolienne et la fabrication d'éolienne)

Réglementations internationales

**Peuvent représenter des barrières à l'entrée
ou offrir des possibilités d'innovation :**

- REACh (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques)
- Directive sur les déchets électriques et électroniques
- Directive sur l'éco-conception
- Étiquetage de l'information énergétique des produits

Réglementations internationales – quels pays planifient des changements à leur système de taxation (exemples)?

Pays-Bas

Loi sur les taxes environnementales, emballages et passagers aériens

Australie

Échanges d'émissions et taxe environnementale

Mexique

Exemptions pour les voitures efficaces au niveau des émissions de CO2

Royaume-Uni

Charge aérienne par vol

République Tchèque

Loi sur la taxation de l'énergie

Nouvelle-Zélande

Loi pour la minimisation des déchets

Russie

Taxes sur l'extraction de ressources minières



Enjeux

- Conformité – Comprendre les charges environnementales et les réglementations dans chaque territoire et en faire le suivi
- Obtenir et divulguer l'information pertinente aux autorités
- Trouver des façons de réduire les charges et les taxes

Comment agir?

Comprendre la stratégie de développement durable et de changements climatiques de votre entreprise et leur effet sur votre modèle d'affaires

Évaluer les effets potentiels des politiques gouvernementales sur les coûts futurs de votre entreprise et chercher des façon d'influencer ces politiques

Connaître les charges environnementales payées par votre entreprise

Connaître le montant global des charges environnementales payées par votre entreprise

Évaluer l'évolution des charges environnementales dans le futur

Profiter de tous les incitatifs inclus dans les systèmes fiscaux

Mettre en œuvre des contrôles sur les charges environnementales et gérer les coûts

Merci

Pierre Taillefer

Associé leader, Solutions pour un développement durable

pierre.taillefer@ca.pwc.com

www.pwc.com/ca/sustainability